

## Sapeurs-pompiers : comment s'adapter aux mutations du volontariat ?

by La Gazette - lundi, juin 10, 2002

<https://www.correspondances.fr/sapeurs-pompiers-comment-sadapter-aux-mutations-du-volontariat/>

Dans les centres de secours, où la vie quotidienne reste façonnée par la tradition et les nécessités opérationnelles, les jeunes recrues importent les mutations qui traversent l'ensemble de la société. Il n'est pas rare que ces évolutions provoquent des incompréhensions, voire des tensions, avec les officiers et les sapeurs-pompiers chevronnés.

Constatées de façon empirique par les chefs de centre de secours, ces difficultés restent, le plus souvent, un sujet tabou. A la demande de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, elles viennent pourtant de faire l'objet d'une analyse sociologique. Le diagnostic étant posé, la fédération s'attache maintenant à trouver les remèdes.

Chez les jeunes volontaires, le banquet de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, ne fait plus recette. Pas plus que les cérémonies officielles, tombolas et autres manifestations festives organisées par les amicales. Moins impliquées dans la vie associative, les jeunes générations sont, en revanche, prêtes à s'investir pleinement dans les formations, pour mettre en œuvre des compétences techniques, qu'elles souhaitent voir rapidement reconnues. Lorsque leurs attentes sont déçues, certains sapeurs-pompiers bénévoles n'hésitent plus à rendre leur casque.

Crise du volontariat ? Conflit de générations ? Pour mieux cerner le problème, la FNSPF, associée à l'Institut national d'études de la sécurité civile (Inesc), a commandé une étude sur le volontariat au Laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales (Lares) de l'université de Rennes II. Conduite sur la période 2000-2002, l'enquête, intitulée « Les sapeurs-pompiers en France. Changement social et mutations », se compose de trois volets : « *Le volontariat en crise ?* », « *La vie associative et les amicales de sapeurs-pompiers* » et « *Les sapeurs-pompiers volontaires de moins de 30 ans* » (\*). Même si les auteurs soulignent que, d'un département à l'autre, la réalité est contrastée, leur étude confirme les grandes tendances de fond, perçues par les chefs de centre.

### Du sauveteur républicain au sauveteur technicien

Les interventions ont, en effet, beaucoup évolué, en volume et en complexité.

En contrepartie, les volontaires attendent une valorisation de leurs compétences en intervention.

De ce fait, le Lares estime que ce n'est pas tant le volontariat qui est en crise, mais l'investissement bénévole au sein des amicales, qui fonde en partie l'esprit « pompier ».

La crise du bénévolat

Depuis la départementalisation des services d'incendie et de secours, le lien qui unissait tout sapeur-pompier à sa commune a eu tendance à se distendre, au détriment de la vie des amicales. A ce phénomène s'ajoute une certaine désaffection des volontaires pour les activités bénévoles.

Or, les amicales, qui tirent l'essentiel de leurs ressources des ventes de calendriers, des dons et des cotisations, se heurtent vite à leurs limites financières, lorsqu'il s'agit de proposer des loisirs diversifiés. D'autant que, conformément à leur mission historique, elles continuent de privilégier la protection sociale des adhérents et de leur famille, en cas d'accident en service commandé. En outre, le Lares met en garde contre les effets pervers d'un glissement des amicales vers de banales associations organisatrices de loisirs : les sommes collectées par les sapeurs-pompiers « *ne sauraient être exclusivement dédiées à la satisfaction de leur épanouissement personnel* ». Le risque serait d'altérer leur image auprès de la population locale. En tout étant de cause, aucun sapeur-pompier ne semble imaginer la disparition des associations.

### **Volontaires et professionnels : des malentendus**

Sentiment sans doute augmenté par la montée en puissance des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), établissements publics soumis à des impératifs de bonne gestion et de cohérence : le schéma départemental d'analyse et de couverture du risque, qui tient lieu de boussole pour l'organisation et la gestion des centres de secours, ignore les traditions locales et les aspirations des volontaires.

De même, les 35 heures ont amené nombre de Sdis à faire appel aux volontaires, pour compléter des gardes. Au grand dam des professionnels qui voient dans cette pratique une manière de freiner les créations de postes. A cela s'ajoute, chez les officiers et sous-officiers, le déficit de formation à l'encadrement des volontaires, qui représentent plus de 80 % des effectifs. « *On n'apprend guère aux cadres professionnels qui sont les volontaires et quelles sont les spécificités de leur engagement* », regrette la fédération.

### **Les pistes pour intégrer et fidéliser les nouvelles générations**

La Fédération et les unions départementales commencent à réfléchir aux évolutions nécessaires. Tour d'horizon des solutions d'ores et déjà évoquées.

### **Une charte du volontariat**

Pour combler cette lacune, le Lares suggère la rédaction d'une charte du volontariat, qui traduirait, en langage moderne, leur profession de foi et formaliserait leur engagement vis-à-vis de la société.

### **Un observatoire permanent du bénévolat**

Toujours selon le Lares, les sapeurs-pompiers manquent d'informations sur les volontaires, en général, et leur engagement bénévole dans les amicales, en particulier. Combien d'heures consacrent-ils à la vie associative ? Quelles sommes les amicales collectent-elles à travers les ventes de calendriers et les manifestations qu'elles organisent ? Existe-t-il des disparités d'un département à l'autre ?

### **Des casernes plus ancrées dans la vie locale**

Plus accueillantes, pour les sapeurs-pompiers mais aussi pour la population locale, les casernes de demain devraient être des lieux de vie, et non pas seulement des plateaux techniques activés lors des interventions.

Ainsi, les casernes permettraient de renforcer le lien de proximité avec la population, par exemple grâce à des services d'information et de formation (secourisme, sensibilisation à la prévention du risque...).

### De nouveaux champs d'intervention pour le secteur associatif

Autre piste de réflexion, notamment pour les unions départementales : l'accompagnement du sapeur-pompier dans son environnement individuel. Certaines proposent, ici, des conseils juridiques, là un soutien financier en cas de surendettement, ailleurs, la constitution d'un complément de retraite... Mais la diversification des services se heurte vite aux limites du bénévolat. L'idée de faire appel à des compétences « civiles » (juristes, animateurs, secrétaires...) - ce que le Lares appelle la « professionnalisation » du secteur associatif - commence à faire son chemin. Une évolution qu'illustre l'expérience de l'Union départementale de la Marne (lire page 46).

### Une meilleure promotion des volontaires

En principe, rien n'empêche un volontaire de progresser dans la hiérarchie et de prendre le commandement d'une intervention. Encore faut-il vaincre les réticences de certains officiers professionnels, convaincus que cette fonction leur revient de droit. Pour la nouvelle génération de volontaires, l'accès aux grades et aux fonctions qui en découlent constitue le signe de reconnaissance qu'ils attendent en contrepartie de leur engagement et des efforts consentis pour se former.

Ce mois-ci, le Sdis 71 inaugure d'ailleurs une formule de commandement mixte (professionnel et volontaire) pour tout départ de plus de trois VSAB (1). Pour sa part, le Lares observe qu'il s'agit aussi d'un enjeu politique, car « *donner aux seuls professionnels la possibilité d'accéder aux grades d'officiers, c'est, indirectement, déléguer une part de sa responsabilité de citoyen* ». Or, les sociologues rennais disent avoir rencontré, lors de leur enquête, des officiers et sous-officiers volontaires « *très sensibles à ces marques de reconnaissance qui réaffirment leur valeur et donnent un sens à leur engagement* ».

### Des formations reconnues par l'Education nationale

Dès 2001, la fédération avait insisté, dans son projet politique (2), sur la nécessité « *d'offrir aux futurs acteurs de la défense et de la sécurité civiles des filières de formation initiale, reconnues et intégrées, dans le processus diplômant de l'Education nationale* ». Une démarche en voie de concrétisation, avec la création, annoncée pour l'été, d'un diplôme de niveau CAP, intitulé « *Sécurité civile et d'entreprise* », élaboré conjointement par l'Education nationale et la fédération.

### Un management plus respectueux des volontaires

Pour signifier aux élèves officiers l'importance de la question, l'Inesc et la fédération organisent conjointement, depuis peu, des rencontres de sensibilisation. Les représentants des deux partenaires développent devant les stagiaires les spécificités du volontariat « *témoignage fort du civisme* ». Des notions, précise la direction de l'Inesc, qui ne s'apprennent pas dans un cours. La fédération regrette le caractère facultatif de ces sessions, en soulignant le succès qu'elles rencontrent. Dans le cadre des différents groupes de travail, mis en place par l'Inesc, pour faire le bilan des formations mises en place depuis 1999, la question du management devrait être abordée.

Mais les groupes de travail ne rendront pas leurs conclusions avant 2003.

### Les chiffres du volontariat

194 258 volontaires, soit 80% du total des effectifs de sapeurs-pompiers, dont : - 45 033 non intégrés aux corps départementaux (ils relèvent des centres de première intervention) ; - 84 % de sapeurs ; - 13 % de sous-officiers ; - 3 % d'officiers ; - 6,2 % de femmes.

Derrière l'engagement, des motivations diverses

### Les « héritiers »

Le Lares désigne ainsi les volontaires issus d'une lignée de sapeurs-pompiers. « *Ils ont deux références : le père et le sapeur-pompier professionnel* », précisent les sociologues rennais. Le père transmet l'héritage culturel. Le professionnel incarne le technicien du risque qu'ils souhaiteraient devenir.

### Les « convertis »

Le Lares les caractérise par le fait que leur engagement est un choix personnel. Ils se distinguent par une « *sur-valorisation de la dimension technique* » du métier. Au point, parfois, de trouver décevante la réalité des centres de secours. Avec les 35 heures sont apparus « *ceux qui ont plus de temps libre et l'envie d'en faire quelque chose* », ajoute Jean-Luc Perusin, chef de centre au Bugue (Dordogne) et président de l'Union départementale. Déjà stabilisés dans leur vie professionnelle et familiale, ils montrent une grande volonté de se former et réussissent à 98 %.

### Les « inconditionnels »

On pourrait désigner ainsi « *ceux qui ont toujours rêvé de camions rouges* », selon la formule imagée du commandant François Goulet, président de l'Union départementale de la Marne. Souvent passés par les Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), ils enchaînent les formations... avec, pour beaucoup d'entre eux, l'objectif de devenir des professionnels, dotés de compétences dans une spécialité. Certains Sdis, comme celui des Vosges (lire page 44), les considèrent comme leur vivier.

### Les « opportunistes »

Il s'agit de jeunes à la recherche d'un cadre associatif convivial. Ils viennent chez les sapeurs-pompiers comme ils s'inscriraient dans un club de sports, avec, en plus, l'idée de gagner un peu d'argent grâce aux vacances.

## Entretien avec le Colonel Daniel Ory, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)

### « Le volontariat doit devenir une grande cause nationale »

Pourquoi la fédération a-t-elle souhaité disposer d'une étude sociologique sur les volontaires ?

Depuis plusieurs années, le volontariat est une préoccupation constante de la fédération. Au vu des informations qui nous remontaient du terrain, nous percevions un certain mal-être chez les volontaires. Les recruter et, plus encore les fidéliser, est devenu chose difficile. Beaucoup nous quittent au bout de quelques années. Ce qui pose un problème financier étant donné l'investissement que représente leur formation. Cela creuse aussi l'écart générationnel entre sapeurs-pompiers. Nous avons mis beaucoup d'espoirs dans la loi du 3 mai 1996 sur le développement du volontariat et les différents textes réglementaires parus depuis. Or, force est de constater que le mal-être n'a pas disparu. Ce qui signifie que les réformes ne suffisent pas, et qu'il faut trouver d'autres réponses. Une étude sociologique s'imposait, d'autant que nous savions peu de chose des volontaires. Nous avons tenu à ce que l'étude soit réalisée à l'extérieur, afin qu'on ne nous soupçonne pas de chercher des explications qui nous arrangent.

### **Les résultats vous ont-ils surpris ?**

Malheureusement non. L'étude a confirmé que les problèmes qui se posent relèvent des relations humaines et des mentalités, et non des textes réglementaires. Trouver les réponses adéquates s'annonce donc bien plus difficile. L'étude du Lares a permis de lever un tabou : les causes de nos difficultés ne sont pas uniquement extérieures, c'est-à-dire liées aux évolutions de fond de la société, mais aussi internes. Le management des sapeurs-pompiers doit évoluer. Prenons l'exemple des textes réglementaires sur l'aptitude physique et la formation des sapeurs-pompiers. Dans certains départements, des erreurs ont été commises, faute d'avoir pris en compte les spécificités de chaque individu dans l'application des textes. Pourtant, je continue d'affirmer que ces dispositions sont favorables aux volontaires. Gardons-nous des solutions technocratiques toutes faites et uniformes, et prenons en compte le facteur humain.

### **Que préconisez-vous pour faire évoluer la situation ?**

Nous devons favoriser une prise de conscience générale. Pour cela, l'avenir du volontariat devrait être déclaré grande cause nationale. Une telle décision, concrétisée par une grande campagne de communication nationale, soulignerait l'importance du volontariat et ses spécificités, car, ne l'oublions pas, sans les volontaires, les centres d'incendie et de secours ne pourraient plus assurer leurs missions. Il y a lieu, aussi, de mieux préparer les jeunes officiers et sous-officiers au management, en tenant compte de ce que représente l'engagement des volontaires : ce sont des citoyens qui acceptent de mettre leur temps et leurs compétences au service des autres. On ne peut donc pas uniquement les définir à partir de l'activité opérationnelle. En dehors des interventions, où prime naturellement la notion de commandement opérationnel, les chefs de centre ont un rôle à jouer pour assurer une vie sociale conviviale aux sapeurs-pompiers.

### **Une vie associative organisée en structure pyramidale**

A raison d'une par centre de secours, les amicales ont pour vocation première d'assurer aux sapeurs-pompiers une aide financière en cas d'accident en service commandé. Elles se regroupent en unions départementales, auxquelles elles apportent une cotisation, en contrepartie d'un soutien financier et matériel. Les unions départementales s'unissent à leur tour au niveau régional. La Fédération nationale fédère l'ensemble des structures associatives.

### **Les Vosges misent sur les adolescents pour pérenniser le volontariat**

Avec 3 200 sapeurs pompiers volontaires et 111 professionnels, le département des Vosges présente l'un des plus forts taux de volontariat de France. Directeur du Sdis depuis août 2001, le colonel Patrice Brisset mise sur les adolescents pour assurer la continuité du volontariat.

Fort de ces arguments, il espère faire passer le nombre de jeunes sapeurs volontaires (JSP) de 60 à 120 d'ici à deux ans pour compenser les quelque 60 départs annuels parmi les volontaires adultes. Menée par une cellule de communication, mise en place en octobre dernier, la campagne de promotion du volontariat vise les adolescents dès l'âge de 13 ans.

Pour les motiver, le Sdis leur propose deux ans de formation initiale, grâce à laquelle ils pourront, dès l'âge de 16 ans, intégrer une formation opérationnelle qui les conduira sur le terrain. Les JSP seront pleinement aptes à assurer la mission de pompier volontaire dès leur majorité. Au terme de quatre ans de formation, le JSP présente, de surcroît, toutes les chances de s'engager durablement. Le Sdis vosgien, qui a lancé en octobre un plan de pérennisation du volontariat, note par ailleurs une évolution des motivations.

### **Une cité des sapeurs-pompiers à l'étude en Saône-et-Loire**

Pour son centenaire, fêté ce mois-ci, l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire édite une plaquette présentant son projet culturel pour la promotion du volontariat : une vitrine des sapeurs-pompiers, composée d'un musée, d'un centre de rencontres et de formation à la prévention des risques. Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, entreprises et grand public seraient accueillis dans ce lieu ressources, qui pourrait s'implanter à Montchanin. Intéressé, le conseil général étudie les modalités d'une possible implication du département dans ce projet.

### **Modèle rhénan ou anglo-saxon**

Les sociologues du Lares distinguent deux types d'associations de sapeurs-pompiers. - Le premier, dit - rhénan (ou germanique), domine en milieu rural : communautaire, profondément ancré dans un territoire, il constitue un lieu de construction de l'identité et de la culture du sapeur-pompier. Volontariat et bénévolat y sont intimement liés. - Le second, dit anglo-saxon (ou britannique), domine en milieu urbain : volontaires et professionnels y cohabitent, les échanges y sont moins structurants pour les individus.

### **L'Union départementale de la Marne, partenaire du Sdis**

François Goulet, sapeur-pompier volontaire, fait partie des présidents d'unions départementales (UD) convaincus de la nécessité de faire évoluer le secteur associatif, afin de préserver le volontariat.

Fort de ce constat, il décide, en 1993, d'installer l'UD dans ses propres locaux : un local de 480 m<sup>2</sup> acheté à Reims. Il crée un poste et demi de secrétariat salarié et s'adjoint les services bénévoles d'un lieutenant volontaire, retraité de la SNCF. Ainsi dotée, l'UD diversifie ses services. Elle accueille, une fois par mois, un avocat qui dispense aux adhérents ses conseils juridiques. Elle diffuse aussi une revue, distribuée au domicile des 7 000 sapeurs-pompiers du département. Pour doper l'implication de ces derniers dans la vie civile, l'UD délivre, chaque année, l'attestation de formation aux premiers secours à quelque 2 000 personnes, dont l'inscription, payante, sert à rémunérer les moniteurs.

Autre innovation : un jumelage avec le Sdis de Martinique. Le Sdis de la Marne forme du personnel martiniquais aux fonctions administratives, tandis que celui de Martinique accueille les sapeurs-pompiers marnais pour des stages de plongée. Chaque sapeur-pompier paie son voyage, l'UD négociant des réductions et leur proposant des facilités de paiement. Au total, l'UD de la Marne dispose d'un budget d'un peu plus de 300 000 euros, dont 129 580 euros versés par le Sdis, au titre d'une cotisation directe du corps départemental professionnel et volontaire.

### **La fiction comme mode de communication**

Le 22 juin, France 3 diffusera le premier épisode de la série « SOS 18 ».

(\*) De larges extraits de cette enquête ont été publiés dans « *Le Sapeur-pompier* », mensuel de la fédération, dans les numéros de novembre 2000, septembre 2001 et mai 2002. (1) Véhicules de secours aux asphyxiés et aux blessés. (2) « Défense et sécurité civiles : appel pour un projet politique au niveau national », janvier 2001. Source : ministère de l'Intérieur, les chiffres clés des Sdis, 2000.